



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-035 / 3-1-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, AL. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

**Représentés :** J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

**Absents :** J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition des parcelles AP 0044 et AR 0001 à Madame Annick VAUJANY**

---

Rapporteur : Bruno Gattaz

**EXPOSE :** Sur requête de Madame Annick VAUJANY, propriétaire, la Commune de Voiron a accepté de lui faire l'acquisition de deux parcelles en nature d'espace vert, en raison de leur utilité eu égard à la voirie.

Ces petits terrains sont la parcelle AP 0044, d'une contenance de 250 m<sup>2</sup>, située à l'intersection de la rue du Louvasset et de la rue du Carlin ; et la parcelle AR 0001, d'une contenance de 352 m<sup>2</sup>, située en bordure de la rue du Louvasset.

Un prix de 3 euros le m<sup>2</sup> a été fixé de gré à gré entre les parties. Ainsi, la Commune de Voiron se rendra propriétaire de ces sols au montant total de 1806 euros, et prendra à sa charge l'intégralité des frais y afférents.

Le prix de la présente acquisition étant inférieur à 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du 19 mars 2018 et de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du jeudi 8 février 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition des parcelles AP 0044 et AR 0001 à Madame Annick VAUJANY au prix de 1806 euros,
- De verser ces deux parcelles dans le domaine public communal dès leur acquisition,
- D'autoriser Monsieur Yves Allardin, Premier Adjoint au Maire de Voiron, à signer l'acte correspondant,

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

*Julien Polat*  
Julien POLAT